

Questions de la consultation publique

1. Le référentiel général de l'écoconception des services numériques poursuit plusieurs objectifs (en particulier : l'allongement de la durée de vie des terminaux, la limitation des stratégies de captation de l'attention, la minimisation de l'utilisation des ressources et la transparence environnementale des services numériques). Que pensez-vous de ces différentes cibles ?

ACT | The App Association (ci-après « The App Association ») est reconnaissante de pouvoir répondre à l'Arcep et à l'Arcom concernant le référentiel général de l'écoconception des services numériques.

The App Association est une association professionnelle représentant **les petites entreprises des développeurs d'applications technologiques**. Nos membres sont des entrepreneurs, des innovateurs et des développeurs indépendants au sein de l'écosystème mondial des applications qui s'engagent dans divers secteurs économiques. Nous travaillons avec et pour nos membres afin de promouvoir un environnement politique qui récompense et inspire l'innovation tout en offrant des ressources qui les aident à lever des capitaux, à créer des emplois et à continuer à développer des technologies incroyables. Aujourd'hui, l'écosystème représenté par The App Association, que nous appelons l'économie des applications, est évalué à environ 830 milliards d'euros au niveau mondial et représente plus de 1,3 million d'emplois pour l'Union européenne (UE).¹

Nous soutenons les objectifs définis dans le référentiel général de l'écoconception des services numériques et nous travaillons en étroite collaboration avec nos membres pour les aider à atteindre ces objectifs. Cependant, nous craignons que les outils proposés pour atteindre ces objectifs soient inappropriés et sans effets, ne conduisant qu'à des charges, sans résultats positifs pour l'environnement (voir réponse à la question n°2).

2. Le référentiel vise à accompagner les démarches volontaires d'écoconception en référençant un ensemble de critères et en prévoyant des outils de transparence et de suivi des efforts accomplis, c'est-à-dire la publication d'une déclaration d'écoconception et le calcul d'un score d'avancement. A cet égard, quels retours souhaiteriez-vous formuler concernant la rédaction d'une déclaration d'écoconception et le calcul du score d'avancement ? Que pensez-vous du tableur d'auto-évaluation optionnel proposé (disponible au format Office Open XML ou OpenDocument) ? *

Nous craignons que les démarches volontaires d'écoconception ne soient trop spécifiques à une technologie et trop rigides, tout en ne parvenant pas à articuler des principes fondamentaux qui offriraient des lignes directrices dans une variété de circonstances et qui seraient ainsi pérennes. Dans le contexte de la régulation des marchés numériques, nous défendons plus généralement une approche plus ouverte, fondée sur des principes, qui offre une certaine flexibilité dans son application. De plus, nous pensons résolument qu'il faut réglementer le comportement plutôt que la technologie. Des systèmes ouverts, fondés sur le comportement et technologiquement neutres peuvent être adaptés et appliqués à un large

¹ See <https://actonline.org/wp-content/uploads/Deloitte-The-App-Economy-in-the-EU-2020.pdf>.

éventail de sujets. Nous considérons le règlement général sur la protection des données (RGPD) comme un exemple louable de régulation ouverte, flexible et évolutive qui a été appliquée avec succès depuis son entrée en vigueur. Dans des marchés numériques et technologiques en constante évolution, des cadres juridiques trop rigides et trop détaillés peuvent avoir des difficultés à suivre le rythme des développements technologiques et, par conséquent, peuvent involontairement entraver l'innovation.

Nous sommes particulièrement préoccupés par l'impact potentiel sur les petites et moyennes entreprises (PME), telles que nos membres. Bien que les démarches d'écoconception soient volontaires, de tels dispositifs génèrent souvent une pression sur les acteurs du marché pour qu'ils adoptent le référentiel, ce qui affectera de manière disproportionnée les petites entreprises aux ressources limitées. La nature étendue et détaillée de ce référentiel pourrait involontairement décourager l'innovation et imposer des contraintes bureaucratiques inutiles aux PME.

3. Pour chacun de ses critères, le référentiel inclut un niveau de priorisation et une estimation du niveau de difficulté de la mise en œuvre. Avez-vous des remarques concernant le niveau de priorisation et/ou de difficulté des différentes pratiques ? Que proposeriez-vous et pourquoi ?

-

4. Les critères visant à minimiser l'impact environnemental des contenus multimédias et à limiter les stratégies de captation de l'attention font partie des éléments mis en avant. Quelle est votre analyse du traitement des enjeux relatifs à l'économie de l'attention par le référentiel ? Quelles seraient vos suggestions ou compléments à proposer pour réduire l'empreinte environnementale des contenus multimédias ?

Les contenus multimédias ont un impact environnemental relativement faible sur le plan des ressources et de l'énergie consommées par rapport aux demandes énergivores d'autres technologies telles que la blockchain et l'intelligence artificielle. Nous pensons que pour réduire cette empreinte environnementale, il faudrait privilégier une utilisation efficace des ressources et s'engager fermement à accroître les sources d'énergies renouvelables.

5. Le référentiel met aussi l'accent sur la maîtrise de l'empreinte environnementale des services numériques émergents dès leur conception, en particulier par des pratiques visant le minage ou la phase d'apprentissage des algorithmes requise pour les services utilisant des systèmes d'intelligence artificielle. Avez-vous des commentaires sur le sujet de l'écoconception des services numériques émergents à considérer pour le référentiel général de l'écoconception des services numériques ?

The App Association est persuadée que la meilleure façon d'aborder les questions actuelles et futures liées aux services numériques, d'un point de vue réglementaire, est d'adopter une approche basée sur les résultats, qui offre une certaine flexibilité dans la manière d'atteindre les divers objectifs. Des cadres juridiques trop rigides et spécifiques à une technologie peuvent rapidement devenir dépassés ou obsolètes et, par conséquent, entraver les évolutions du marché, notamment en ce qui concerne les activités des PME dotées de

ressources limitées. La nature même des marchés numériques fait qu'ils évoluent à un rythme exceptionnellement rapide, et les régulateurs devraient s'adapter et encourager la croissance et l'innovation. Les cadres juridiques fondés sur des principes peuvent être adaptés à l'évolution rapide des marchés, ce qui les rend pérennes.

6. Avez-vous d'autres remarques sur le contenu du référentiel général de l'écoconception des services numériques ?

Nous soutenons pleinement les efforts de l'Arcep et de l'Arcom visant à prolonger la durée de vie des terminaux, limiter les stratégies de captation de l'attention, minimiser l'utilisation des ressources et assurer la transparence environnementale des services numériques. Nos membres sont résolument engagés à réaliser pleinement la transition numérique et écologique pour les usages des consommateurs et des entreprises, et nous travaillons sans relâche pour apporter des changements favorables à un avenir plus vert. Nous nous engageons à collaborer avec l'Arcep et l'Arcom pour trouver des solutions qui permettront d'atteindre leurs objectifs et de créer un écosystème numérique plus respectueux de l'environnement, de façon flexible, durable et sans créer de charges inutiles pour les PME.